

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1066

présenté par

M. Girardin, M. Leclabart, M. Benoit et M. Travert

ARTICLE 68

I. – À l’alinéa 20, substituer au mot :

« écocide »,

les mots :

« délit environnemental ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 21.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à remplacer le terme « écocide » par le terme « délit environnemental », moins lourd pour de sens.